

Communauté des Acteurs Publics Engagés à Faire Tiers-Lieux (CAPE)

Les acteurs publics
mobilisés aux cotés
des tiers-lieux



Pour cette seconde édition de *Faire Tiers-lieux*, un Parcours Acteurs Publics a été organisé pour permettre aux agents publics et aux élus qui accompagnent et soutiennent les tiers-lieux de se rencontrer, d'échanger et de se former.



La création de ce parcours se faisait l'écho de la place cruciale que les acteurs publics occupent aux côtés des tiers-lieux, mais aussi de leur volonté d'échanger davantage entre acteurs publics sur les tiers-lieux. Les objectifs de ces temps dédiés étaient de faire connaître les outils à la disposition des acteurs publics pour accompagner les tiers-lieux, de les sensibiliser aux spécificités de ces dynamiques, aux enjeux de transformation publique qu'elles soulèvent, et de les inviter à rejoindre la Communauté des Acteurs Publics Engagés pour les tiers-lieux (CAPE), afin de renforcer les échanges et l'entraide.

Parcours Acteurs Publics

- Une visite apprenante, dédiée aux acteurs publics, du tiers-lieu Les Herbes Folles.
- Une table ronde sur le rôle des collectivités.
- Un temps d'interconnaissance et de convivialité entre agents publics.
- Un atelier entre agents publics pour partager des réussites et des obstacles.
- Un temps de formation autour du MOOC Tiers-lieux et collectivités : faire ensemble, développé par France Tiers-Lieux et le CNFPT.

Cette programmation spécifique a réuni plus de 160 élus et agents publics, issus de tous les échelons territoriaux. Au-delà des temps entre acteurs publics, l'engagement des élus, la mobilisation des agents publics et leurs discussions avec les tiers-lieux durant toute la durée de l'événement ont démontré une ambition commune : faire des tiers-lieux des acteurs centraux des transformations écologiques, sociales et économiques des territoires, capable de réinventer les liens entre action publique et société civile organisée.

Découvrez le MOOC

Tiers-lieux et collectivités : faire ensemble

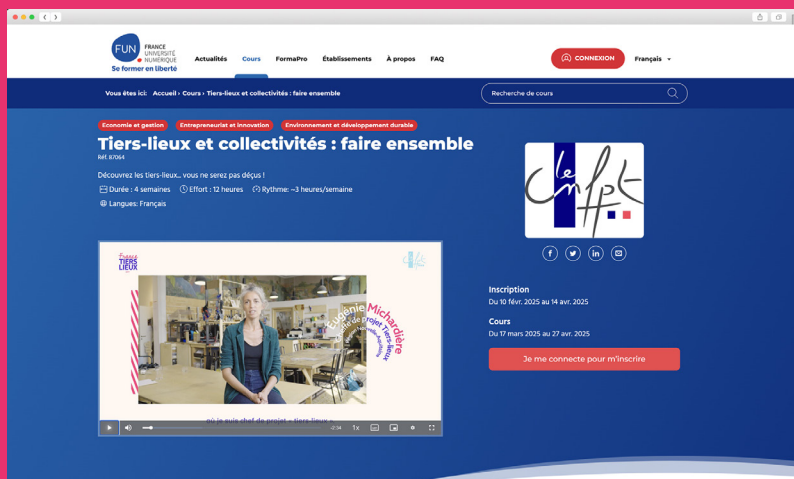
En 2023, France Tiers-lieux et le CNFPT se sont associés pour produire un MOOC « Tiers-lieux et collectivités : faire ensemble ». Conçu et animé par une équipe pédagogique composée de professionnels des tiers-lieux et de l'action publique, ce MOOC est un outil de formation à destination des agents publics des collectivités territoriales et des élus locaux qui travaillent ou qui souhaitent travailler avec les tiers-lieux de leur territoire. Il donne en 4 séances des clés de compréhension essentielles :

1. Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?
2. Quels sont les liens entre tiers-lieux et action publique ?
3. Comment accompagner les tiers-lieux de mon territoire ?
4. Sur quelles ressources s'appuyer ?

Entièrement gratuites et ouvertes à toutes et tous, deux sessions du MOOC sont organisées chaque année, au printemps et l'automne. Pendant ces périodes de 6 semaines, vous pouvez suivre les contenus et effectuer les activités interactives à votre rythme. France Tiers-Lieux vous invite également à participer à des réunions d'échanges en ligne, afin de favoriser le débat, de répondre à vos questions et de partager des ressources pour aller plus loin.

Le MOOC en chiffres

5614 inscrits en 2024
40% d'agents publics
35% de citoyens
25% de tiers-lieux
521 certifications délivrées à l'issue du MOOC



S'inscrire à la prochaine session en octobre 2025.

Pour en savoir plus, écrivez-nous à : contact@francetierslieux.fr



Retrouvez ici
le guide *Tiers-lieux
et collectivités*



Retrouvez ici l'intégralité
du baromètre

Le Guide *Tiers-lieux et collectivités*

Ce guide est un outil au service des collectivités pour les aider à comprendre et accompagner les acteurs des tiers-lieux. Il se nourrit des échanges et interactions que nous avons depuis cinq ans avec plusieurs centaines d'élus locaux et d'agents publics engagés aux côtés des tiers-lieux. Il met en lumière les enseignements que nous tirons de ces expériences de collaborations, réussies ou non. Il se compose de nombreux retours d'expériences, témoignages et conseils d'élus, agents publics et porteurs de tiers-lieux.

Le Baromètre *Élus locaux et tiers-lieux 2024*

Les résultats du premier Baromètre « Élus locaux et tiers-lieux » démontrent que les élus locaux sont déjà nombreux à participer activement au développement des tiers-lieux. Les propos et les réponses recueillis auprès de 204 élus locaux viennent confirmer le rôle central des élus locaux aux côtés des tiers-lieux, pour développer des activités d'intérêt général et répondre aux besoins des territoires. Selon 75% des élus locaux, les tiers-lieux luttent contre l'isolement et renforcent le lien social. Le baromètre permet de mieux comprendre les relations qu'entretiennent les élus avec les projets de tiers-lieux. Il confirme que l'implication des élus locaux est un facteur clé de réussite essentiel pour les projets de tiers-lieux.

L'offre de soutien en ingénierie de l'ANCT

À destination des collectivités

Dans le cadre de son marché d'ingénierie, l'ANCT peut accompagner toute collectivité qui porte un projet de tiers-lieux sur son territoire. L'appui proposé peut concerner :

- L'étude d'opportunité et de faisabilité du projet au regard de la mobilisation citoyenne.
- La phase de co-construction du projet et programmation du lieu.
- L'enjeu de sécurisation du modèle économique du lieu.

Une prise en charge financière est possible en fonction de la taille de la commune. La prise de contact se fait par les préfetures (SGAR et délégués territoriaux de l'ANCT).

+ de 160 acteurs publics présents à Faire Tiers-Lieux

**53 participants
au café de la
CAPE**

**50 participants
à la visite
apprenante**

**42 participants
à l'atelier
pair-à-pair**

**38 participants
à la formation
autour du MOOC**

Un temps convivial pour échanger sur la CAPE

Le mercredi 9 octobre, le parcours public a débuté par un Café de la CAPE. Ce temps informel, à la fin du déjeuner, a été l'occasion pour les acteurs publics présents de se rencontrer et d'échanger sur cette communauté qui réunit des acteurs publics engagés pour les tiers-lieux. La CAPE a pour ambition de renforcer les coopérations entre acteurs publics et tiers-lieux, et d'essaimer les bonnes pratiques identifiées partout en France. Animée par France Tiers-lieux, l'ANCT et les réseaux régionaux de tiers-lieux, elle réunit et outille des agents publics amenés à travailler avec des tiers-lieux afin de leur permettre de les soutenir au mieux. Ce café fût l'occasion de présenter la feuille de route 2025 de la CAPE :

1. Créer de l'interconnaissance entre acteurs publics et tiers-lieux grâce à des événements régionaux et nationaux
2. Outiller les acteurs publics afin qu'ils puissent soutenir et accompagner les tiers-lieux
3. Sensibiliser les différents échelons de collectivités et les services déconcentrés de l'État (DRAC, DREETS, SGAR) sur le sujet tiers-lieux
4. Animer des temps et des espaces de réflexion, d'apprentissage et de réflexion entre agents publics afin de leur permettre de s'entraider

À l'issue de cette présentation, les acteurs publics présents ont pu faire part de leur besoin afin d'affiner cette feuille de route. 5 grandes thématiques sont alors ressorties : acculturer les élus locaux ; accompagner les tiers-lieux ; impulser des projets de tiers-lieux ; mesurer leur impact et celui des politiques publiques de soutien ; échanger entre acteurs publics.

Un atelier entre pairs pour partager ses réussites autour des tiers-lieux

Dans la continuité du Café de la CAPE, une cinquantaine d'acteurs publics se sont retrouvés autour d'un atelier conçu par un petit groupe d'agents publics engagés sur le sujet des tiers-lieux : Eugénie Michardière (Région Nouvelle-Aquitaine), Corinne Rosmini (Ville de Marseille), Martin Niedzela (Métropole du Grand Paris) et Pauline Metton (Commune de Lourmarin). Au programme de cet atelier : se rencontrer et partager avec les autres un projet réussi ou un obstacle levé dans le soutien de la collectivité aux tiers-lieux. Réunis en petits groupes, ils ont pu échanger sur la manière dont leur collectivité impulse, gère, encourage, finance ou accompagne les tiers-lieux.

« Pour soutenir un tiers-lieu, la commune peut décider d'y implanter des services publics : un guichet France Services, un Conseiller numérique, une Mission Locale ou encore un service de la Mairie. C'est ce que nous avons fait à Saint-Loup-Lamairé. En installant un guichet France Services dans le tiers-lieu associatif du village, qui touche de nouveaux publics, l'accès aux services publics s'améliore et la fréquentation du tiers-lieu augmente ! Pourquoi les régions et les départements n'y installeraient pas eux aussi des antennes de leurs actions ? »

Pascal Bironneau, Maire de Saint-Loup-Lamairé

« À Marseille, nous avons organisé la visite de 15 tiers-lieux sur 3 jours avec des agents de tous les services de la Ville concernés, de près ou de loin, par les tiers-lieux. L'objectif était d'acculturer les différents services aux points forts et aux fragilités des tiers-lieux. Nous avons complété ce circuit de visites apprenantes par une étude des tiers-lieux marseillais afin de disposer d'éléments tangibles sur leurs impacts territoriaux. »

Corinne Rosmini, Chargée de mission à la Direction Générale des Services de la Ville de Marseille

